

Séance du 11 mars 2025

L'an deux mil vingt cinq et le onze mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. GOICOECHEA Iñaki, M. HEGUY Antton, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramunbo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie

Procurator(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
07 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Mme AYÇAGUER Elorri

Date d'affichage
07 mars 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 24 mars 2025

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Mme IDIART Claudine

24 mars 2025
et publication du
24 mars 2025

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024 le 11 mars 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	389 768,22
- un excédent reporté de :	1 202 554,58
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 592 322,80
- un excédent d'investissement de :	200 338,07
- un déficit des restes à réaliser de :	161 508,00
Soit un excédent de financement de :	38 830,07

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	1 592 322,80
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 592 322,80
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	200 338,07

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Ossès, le 11 mars 2025

Le Maire, OÇAFRAIN Jean-Marc

le(s) secrétaire(s) de séance

